

Je veux céder ma licence taxi



Comment faire?

- J'adresse **un courrier à M. Le Maire** en indiquant :
 - le nom du repreneur
 - la date de fin d'activité envisagée
 - le montant de la transaction

- L'acheteur** adresse également **un courrier à M. Le Maire**, en indiquant :
 - ses coordonnées postales
 - ses coordonnées téléphoniques
 - le montant de la transaction

Quels documents je dois fournir ?

Je dois fournir

- La copie de ma **carte professionnelle** en cours de validité
- Mon **numéro d'inscription au registre des métiers**

L'acheteur doit fournir

- La preuve de sa **capacité à exercer la profession de taxi** (carte professionnelle ou attestation de réussite aux examens)
- 2 photos d'identité**
- La copie recto verso de sa **pièce d'identité**
- Le **cerfa n°2672-SD** mutation d'un fonds de commerce ou de clientèle complété : https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/2672-sd/2017/2672-sd_1616.pdf

Que faut-il retenir ?

Je suis invité par courrier à participer avec l'acheteur à la **commission consultative des taxis pour avis sur la transaction**.

L'avis sera alors rendu et la date de cessation d'activité sera fixée ainsi que celle de la reprise pour l'acheteur.

Je prendrais connaissance de la procédure à suivre une fois la commission passée par le département des affaires économiques lors de cette commission.